



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2030

Conservatoire de Musique & de Danse du Tarn

ANNEXE 1

Règlement des études

Adopté en Comité Syndical le 25 novembre 2021

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
L'ENTREE DANS LES ARTS	5
MUSIQUE – Parcours « Instruments »	8
MUSIQUE – Parcours « Voix »	19
MUSIQUE – Parcours « Musiques Traditionnelles ».....	25
MUSIQUE – Parcours « Jazz & Musiques Actuelles »	28
DANSE.....	33
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

Le présent règlement s'inscrit dans la dynamique insufflée par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture, sur lequel il s'appuie largement (*citations en bleu*).

Il est également en cohérence avec le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques élaboré en partenariat étroit avec l'ADDA du Tarn en 2008.

Il constitue la première étape du projet d'établissement en cours d'élaboration.

Il pourra faire l'objet de révisions annuelles, approuvées par le conseil syndical pour la rentrée suivante.

Afin de garantir la cohérence entre les mises en œuvre pédagogiques et les orientations du projet d'établissement, son évolution possible sera guidée par les 8 axes suivants :

- Offrir une **diversité de parcours** possibles pour les élèves
- Assurer à la **pratique collective** une place prépondérante
- Encourager la **diversité esthétique** et l'**interdisciplinarité**
- Placer l'élève dans une démarche de **projet artistique**, personnel ou collectif
- Veiller par tout moyen à favoriser sa prise d'**autonomie**
- Lui permettre de développer ses attitudes de **spectateur/auditeur actif**
- Le placer en situation **d'artiste – citoyen** dès le début de son apprentissage
- Encourager toute **démarche créative ou innovante**

Ce règlement des études a pour vocation de déterminer les parcours pédagogiques de tous les élèves inscrits en cursus Musique ou Danse au CMDT. Ces parcours visent à accompagner le plus large public vers une pratique artistique autonome, en offrant la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de s'orienter vers une voie professionnalisante.

Le cadre général offre une cohérence d'ensemble, mais il est élaboré de façon à permettre une déclinaison des modalités de mise en œuvre propres à chaque antenne. Les responsables d'antennes seront garants de sa mise en application, et pourront proposer les adaptations rendues nécessaires par les spécificités locales en termes d'effectifs, de disciplines enseignées, de contraintes matérielles, de ressources humaines....

Quelle que soit la discipline choisie, l'élève s'engage à :

- **participer aux spectacles** préparés dans le cadre de ses cours, en pratique collective comme en soliste, tout comme aux répétitions générales. En cas d'absence prévisible de longue date, l'élève s'engage à en avertir son professeur.
- **être assidu** aux cours, prévenir en cas d'absence prévisible, justifier une absence imprévue.
- adopter une attitude et un **comportement respectueux** des groupes dans lesquels il s'engage dans le cadre de sa formation.
- fournir un **travail personnel** régulier, quel que soit le parcours dans lequel il s'engage
- **assister régulièrement à des spectacles** professionnels ou amateurs, notamment à ceux proposés par le CMDT et par l'ADDA du Tarn.
- **avertir l'administration** dans les meilleurs délais, par écrit ou par message électronique, en cas d'abandon total ou partiel des études.

L'ENTREE DANS LES ARTS

Les ateliers d'éveil - enfants scolarisés en moyenne section (MS) et grande section (GS)

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

De par leur nature, les phases d'éveil et d'initiation sont le terrain idéal de la transversalité et peuvent être communes à l'ensemble des élèves, quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle ils s'orienteront ultérieurement.

« Reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes », la formation artistique doit pouvoir apparaître, dès les premiers apprentissages scolaires. A ce titre, les collaborations entre écoles d'enseignement spécialisé et écoles d'enseignement général seront recherchées.

Objectif :

- *éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique*

Contenu de l'enseignement :

- *exploration de l'espace et du temps*
- *reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples*
- *découverte du spectacle vivant*

Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique - avril 2008

« L'éveil, aux alentours de 5 ans, est destiné à développer la sensibilité des enfants. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, il est souhaitable que, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, l'éveil associe d'autres formes d'expression artistique : musique, danse, théâtre, arts plastiques (...)

L'éveil, en musique, permet de :

- *développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant,*
- *former l'oreille le plus tôt possible,*
- *mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons,*
- *favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales. »*

Description :

- 1 séance par semaine
- Durée : 45' à 1h, selon les antennes
- Effectifs : 18 élèves maximum, sauf projet d'antenne spécifique

Contenus :

Par le mouvement, le jeu, l'écoute, le chant, les rythmes, l'enfant explore l'espace qui l'entoure et le monde du sonore. Il apprend à se situer dans le groupe, à coordonner ses mouvements, à tenir compte des autres dans une production collective. Il acquiert de premiers repères culturels par la découverte de diverses esthétiques.

Organisation

Les élèves de Moyenne et de Grande section sont réunis dans un même cours.

Pour les élèves de Grande section, il ne s'agit en aucun cas d'un « redoublement ». Les activités menées sont différentes d'une année sur l'autre. Le fait de réunir les enfants permet de faciliter l'entrée dans l'activité pour les plus jeunes en début d'année. Ceux qui connaissent déjà l'activité jouent le rôle de tuteurs, rôle bénéfique aux tuteurs comme aux tutorés...

Les cours sont structurés autour d'un ou plusieurs projets artistiques, en lien avec le programme d'Education Artistique et Culturelle mis en œuvre en partenariat avec l'Education Nationale.

L'année d'initiation - enfants scolarisés au CP

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

Objectifs :

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Contenu de l'enseignement :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- Découverte du spectacle vivant

Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique - avril 2008

« Vers sept ans, la phase dite d'initiation facilite notamment un choix de pratique instrumentale ou vocale (...).

Environ 2h hebdomadaires et, si possible, en deux moments distincts, pendant un an. (...)

Objectifs de cette période :

- faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions) ;
- faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre ;
- se situer dans un contexte collectif ;
- s'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) sans obligation de résultat technique immédiat,
- se présenter en public,
- commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical...

Ce moment peut être pris en charge, mais pas obligatoirement, dans un dispositif de « classe unique » : plusieurs enseignants se réunissent dans un temps et un lieu unique pour aborder ensemble, dans un projet pédagogique global, les domaines de la pratique et des connaissances qui y sont associées. Ainsi, les enfants découvrent de manière concrète les pratiques qui leur sont accessibles, notamment le chant et les instruments, et sont préparés à aborder le 1^{er} cycle ».

Description :

Selon les antennes et les possibilités matérielles, l'enfant peut choisir de s'inscrire en Initiation Danse, Initiation Musique, ou Initiation Musique & Danse

- 1 séance collective par semaine
- 1 cycle de PADI (Parcours de Découverte Instrumentale) **optionnel**
- Durée : 1h à 1h15 (séance collective)
- Effectifs :
 - Séance collective : 18 élèves maximum, sauf projet d'antenne spécifique
 - PADI : 2 à 4 élèves, selon les instruments

Objectifs

- ⇒ Se situer par rapport à soi, mieux percevoir son corps (position, gestes, mouvement)
- ⇒ Se situer dans l'espace, évoluer en tenant compte de l'environnement
- ⇒ Se situer par rapport aux autres, agir ensemble

Organisation / Contenus :

Séance collective : Dans la continuité du travail mené pendant les années d'éveil, l'enfant explore la complémentarité entre le son et le mouvement, à travers différents projets artistiques.

Chaque année, un ou plusieurs projets sont ainsi définis en lien avec des éléments de programmation culturelle et la vie artistique du conservatoire. Des sorties au musée ou au cinéma enrichissent le travail en atelier.

- ⇒ Ecoute musicale
- ⇒ Rythme corporel
- ⇒ Chant, jeux vocaux
- ⇒ Paysages sonores, jeu instrumental (petites percussions, lames sonores...)

Les PADI commencent après les congés d'automne.

Le but est de donner aux enfants un aperçu des principales familles d'instruments, afin de l'aider à faire un choix dans la perspective du cycle I. Le fait de ne pas avoir essayé un instrument dans le cadre du PADI n'empêche pas de s'inscrire l'année suivante dans la classe de son choix.

L'organisation est variable en fonction des projets d'antennes.

MUSIQUE – Parcours « Instruments »

En ce qui concerne l'Enseignement Musical, l'apprentissage d'un instrument ne saurait constituer une fin en soi. Le but du cursus est d'apporter aux élèves une formation musicale complète, lui permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour conserver une pratique autonome après les années d'études.

Cette formation générale comporte des éléments techniques, mais aussi culturels et cognitifs nécessitant le croisement de différentes pratiques, souvent collectives.

Jouer de la musique : un apprentissage culturel

Outre les cours et ateliers dispensés au conservatoire, il est fondamental que les musiciens en herbe écoutent de la musique et fréquentent les salles de spectacle pour se familiariser avec toutes formes d'expression artistique et pour alimenter leur propre expressivité. C'est pourquoi le conservatoire, en partenariat avec les lieux de diffusion et les services culturels du territoire, organise de nombreuses rencontres avec des artistes professionnels, dans le cadre d'une saison culturelle riche et diversifiée.

Jouer de la musique : un apprentissage inscrit dans la durée

Jouer d'un instrument ne s'apprend pas en un mois, ni en un an...

4 à 5 années sont nécessaires pour une première aisance sur l'instrument (fin du premier cycle).

Maîtriser la plupart des éléments techniques et acquérir une première autonomie d'interprétation musicale demande au moins 8 à 10 années (fin du second cycle).

Tout au long de ce parcours, il est important que le rapport avec l'instrument ne se réduise pas aux seuls temps de cours et d'ateliers. Apprendre à jouer d'un instrument suppose une familiarité, qui passe par un travail quotidien dont la durée évoluera tout au long du cursus. Seul ce travail personnel permet d'acquérir les réflexes techniques et d'enraciner la connaissance des répertoires abordés. Le cours devient alors un lieu d'enrichissement, d'approfondissement et de progrès.

Pour faciliter ce rapport personnel avec l'instrument, il est bon que l'élève dispose d'un matériel adapté : en fonction de l'instrument pratiqué, le professeur indiquera le matériel à acquérir (partitions, pupitre, métronome, accordeur...).

Pour apprendre, l'enfant doit disposer d'un instrument à la maison. Dans le Tarn, plusieurs associations de parents proposent des locations. En cas d'achat, il est fondamental de prendre conseil auprès de l'enseignant. En effet, certains instruments « bon marché » rendent l'apprentissage très difficile (problèmes d'émission du son, de justesse, de réglage...).

Jouer de la musique : un apprentissage global

La formation musicale est assurée dans le cadre de différents cours de pratique artistique, grâce à l'analyse et à la contextualisation des expériences vécues, et en s'appuyant sur une grille d'observation listant les compétences à acquérir au cours de chaque cycle.

Par le mouvement, le chant et la pratique instrumentale, les différents aspects de l'expression musicale sont explorés, menant à une compréhension approfondie des matériaux musicaux (paramètres du son, rythme, mélodie, harmonie). L'acquisition des notions solfégiques se fait à travers le vécu artistique. Les élèves sont ainsi amenés à faire le lien entre les perceptions sensorielles et les acquisitions théoriques.

Le but de ce travail est de développer l'acuité auditive, la mémoire, la coordination et l'imagination, en amenant les enfants à entrer directement dans la musique par la musique.

Cycle I - à partir du CE1

« *Recommandations :*

La pratique instrumentale ou vocale est dès le début collective et s'adjoint peu à peu la pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève. La priorité est donnée aux démarches fondées sur l'oralité.

Un dispositif de « classe unique » peut également être mis en place.

On sera attentif à :

- *un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture,*
- *une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée,*
- *une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques,*
- *l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant,*
- *la mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement. » (Schéma national d'orientation pédagogique – 2008)*

Description

- Chaque semaine : 1 cours d'instrument + 1 séance de pratique collective (au minimum)
 - Cours d'instrument
 - Durée : 30' par élève – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
 - Pratique collective
 - Durée : 1h30
- Ponctuellement, mais régulièrement : cours avec les professeurs accompagnateurs (ces cours font partie intégrante du cursus).

Organisation / Contenus

Le cours d'instrument peut être individuel ou en petit groupe, selon le choix pédagogique du professeur, mais aussi en fonction des réalités matérielles d'organisation, de l'âge des élèves, des possibilités offertes par les locaux...

En cas de cours à plusieurs, la durée de la séance est rallongée. Le but est alors de permettre les interactions motivantes entre élèves, et de rendre plus efficaces les activités qui peuvent aussi bien être menées à plusieurs qu'en individuel (travail rythmique, écoute, travail de la justesse...).

Pendant la durée du cycle I, l'inscription est limitée à 1 seul instrument, afin que l'élève dispose du temps nécessaire pour acquérir des bases solides.

La séance collective a pour but de permettre aux enfants de s'inscrire, dès le début de l'apprentissage, dans une pratique musicale en grand groupe, tout en affinant certains contenus musicaux spécifiques. A travers ces cours, la Formation Musicale prend appui sur la pratique artistique.

Par le chant et le mouvement, et dès que possible la pratique instrumentale collective, les différents aspects de l'expression musicale sont explorés, menant à une compréhension approfondie des matériaux musicaux (paramètres du son, rythme, mélodie, harmonie). L'acquisition des notions solfégiques se fait à travers le vécu musical. Les élèves sont ainsi amenés à faire le lien entre les perceptions sensorielles et les acquisitions théoriques.

En fonction de l'avancement des compétences instrumentales et des possibilités inhérentes à chaque antenne, ces séances peuvent prendre différentes formes (les projets d'antennes préciseront ces modalités).

Les élèves peuvent suivre plusieurs cours de pratiques collectives s'ils le souhaitent, et si l'organisation de l'antenne le permet.

Dans le cadre des différents cours, des sorties au concert ou au spectacle seront mises en œuvre par les enseignants. Elles font pleinement partie du cursus d'études.

Pour les élèves en situation de handicap ou porteurs d'importantes difficultés cognitives, un parcours personnalisé peut être élaboré pour adapter à chaque situation la durée du cycle, les modalités d'apprentissage ou l'évaluation.

Parcours ados/adultes débutants - élèves de plus de 15 ans (à partir du lycée)

*« Dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou plus tard à l'âge adulte, ces mêmes objectifs doivent être envisagés dans des dispositifs adaptés à la maturité acquise, au projet de l'élève et au domaine de formation envisagé. La conception des objectifs, des démarches, de la durée du cycle et des modalités de l'évaluation continue devient spécifique »
(Schéma national d'orientation pédagogique – 2008)*

Durée du parcours : 4 ans renouvelable une fois **en fonction des places disponibles.**

Sauf volonté de l'élève, il n'y a pas d'examen ou de certification à l'issue de ce parcours.

Description

- Chaque semaine : 1 cours d'instrument + 1 pratique collective et/ou 1 cours de Formation Musicale (en fonction des projets d'antennes)
 - Cours d'instrument
 - Durée : 30' par élève – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
 - Cours de Formation Musicale Ados/Adultes (niveau débutant / niveau avancé)
 - Durée : 1h à 1h30
 - Pratique collective
 - Durée : 1h30

- Participation à la vie du conservatoire : Dès que possible, l'élève s'intégrera aux actions de diffusion. Mais dès le début de la formation, il s'engage à venir assister aux spectacles.

Ce parcours peut aussi être proposé aux adolescents ou aux adultes reprenant une activité après une période d'arrêt. Le niveau de formation musicale sera évalué en début de contrat.

A l'issue ou en cours de ce contrat, sur avis du professeur référent et après validation par la direction, il est possible d'intégrer le cursus complet en 2^{ème} cycle ou bien d'intégrer les groupes de pratiques collectives de son choix sans soutien individuel instrumental.

Cycle II - après validation de fin de cycle I ou après 4 ans de cycle ados/adultes

« Valider la fin du 2^{ème} cycle nécessite qu'un ensemble de compétences précises aient été acquises. La mise en place d'un brevet de fin de 2^{ème} cycle a été souhaitée pour marquer une étape importante du cursus. Celle-ci correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome et vise à :

- S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés,

- Avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.

La confrontation de l'élève, tout au long du cycle, à des situations musicales diversifiées, liées à son projet et à sa pratique musicale et instrumentale est privilégiée.

Elle fait l'objet de comptes-rendus d'évaluation.

Ceci est vrai également pour la formation musicale générale, qui inclut une ouverture culturelle, historique, sociologique, liée au répertoire occidental et aux musiques du monde, dans toutes les esthétiques, avec de possibles références à d'autres domaines artistiques (littérature, peinture, danse, cinéma, théâtre, etc...), l'aptitude à entendre et à commenter ces répertoires avec des outils d'évaluation sur leurs interprétations.

Concernant les pratiques d'ensembles, l'élève doit pouvoir valider un cursus, sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (2 types de formation, des esthétiques diverses dont une part de création contemporaine) ».

(Schéma national d'orientation pédagogique – 2008)

Description (parcours minimum pour valider le Brevet d'Etudes Musicales)

Le nombre d'ateliers de pratique collective n'est pas limité.

- **3 cours obligatoires, à suivre chaque année du cycle avec une assiduité hebdomadaire** : 1 cours d'instrument + 1 cours de Formation Musicale + 1 séance de pratique collective
 - Cours d'instrument
 - Durée : 45' par élève – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 45' par élève.
 - Cours de Formation Musicale
 - Durée : 1h30 les trois premières années, puis 2h pour préparer la validation de fin de cycle
 - Effectifs : maximum 12 élèves
 - Pratique collective
 - Durée : 1h30 à 2h
 - Suivi assidu obligatoire tout au long du cycle, dans la diversité d'offre proposée par les antennes, y compris le chant choral (dérogation possible 1 année).
- **Au moins 1 module, à valider pendant la durée du cycle**, à choisir parmi les propositions suivantes (ateliers qui ne sont proposés que sur certaines antennes – les élèves inscrits sur toutes les autres antennes y sont naturellement invités). Chaque atelier est hebdomadaire et s'étend sur une année scolaire.
 - ⇒ Musique de chambre
 - Durée : 45'
 - Effectifs : au moins 3 élèves
 - ⇒ Accompagnement (pour les élèves de piano, harpe, guitare)
 - Durée : 45'
 - Effectifs : 1 à 3 élèves
 - ⇒ Musique Assistée par Ordinateur
 - Durée : 45'
 - Effectifs : au moins 3 élèves
 - ⇒ Ateliers stylistiques cycle II : Trad, Musique ancienne, Jazz, Musiques Actuelles, structures Baschet...
 - Durée : 45'
 - Effectifs : au moins 3 élèves
- **Ponctuellement, mais régulièrement** : cours avec les professeurs accompagnateurs (ces cours font partie intégrante du cursus).

Le développement de l'autonomie et de la créativité, ainsi que le respect du style dans l'interprétation, seront une priorité des enseignements dispensés, quelle que soit la discipline.

Dans le cadre des différents cours, des sorties au concert ou au spectacle seront proposées par les enseignants ou par l'équipe d'encadrement du CMDT. Elles font pleinement partie du cursus d'études, chaque élève devant assister à un spectacle vivant professionnel au moins trois fois par année.

Cycle III - après obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM = fin de cycle II)

- après un entretien permettant de valider ou non le souhait émis en amont par l'élève, entre la poursuite en cursus diplômant ou l'orientation vers un parcours personnalisé non diplômant.

« Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique en amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires, conclu par un certificat d'études musicales (CEM) prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- *apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux ;*
- *s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant ;*
- *s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique ; démarche d'invention...). (...)*

Le cursus, composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève, prend la forme d'un « parcours personnalisé de formation ». Il saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement. » (Schéma national d'orientation pédagogique – 2008)

« L'objectif du cycle spécialisé porte sur les mêmes contenus que le 3^{ème} cycle mais avec une exigence qualitative et quantitative correspondant aux perspectives de l'enseignement supérieur, en particulier la connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il lui donne les moyens techniques et musicaux requis. L'accès à ce cycle se fait en cours de cycle trois ou exceptionnellement après le C.E.M. Il est réservé aux élèves dont la compétence, dans la dominante choisie, a été vérifiée à l'issue d'épreuves sélectives. Un élève admis en cycle spécialisé peut, si ses objectifs ne correspondent plus à cette orientation, réintégrer le 3^{ème} cycle et y achever sa scolarité par le C.E.M. » (Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse – 1996)

Les élèves admis en parcours diplômant suivent une première année d'orientation, à l'issue de laquelle ils expriment leur choix entre le « cursus CEM » et le « cursus DEM ». Ce deuxième choix, clairement destiné aux musiciens désirant s'orienter vers une voie professionnelle, conduit à participer au concours d'entrée organisé en septembre. En cas d'échec, l'élève a la possibilité de poursuivre le cursus « CEM », et peut tenter à nouveau le concours (3 participations au maximum).

Le cycle III, de par la richesse du parcours pédagogique proposé, induit un fort investissement de la part de la collectivité. En retour, les élèves qui en bénéficient se doivent de faire preuve d'engagement et de régularité dans le travail.

=> Participation active et assidue à la vie de l'établissement (concerts, master classes, tutorats...)

=> Engagement à assister à 3 spectacles professionnels par an

Description du « cursus CEM » (parcours minimum pour valider le Certificat d'Etudes Musicales)

➤ **3 cours obligatoires :**

- Cours d'instrument
 - Durée : 1h hebdo – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 1h par élève.
- Cours de Formation Musicale
 - Durée : 2h hebdo
 - 1 année minimum, jusqu'à validation du module FM / CEM
- Pratique collective

Suivi assidu obligatoire tout au long du cycle, dans la diversité d'offre proposée sur les différentes antennes (orchestres, ensembles vocaux ou instrumentaux, musique de chambre...).

A noter cependant que dans la durée du cycle, l'élève doit suivre au moins :

- Pour les cordes et les vents : 1 année en orchestre dirigé ou 2 sessions (stages)
- Pour les instruments polyphoniques (piano, guitare, harpe) : 1 année de cours d'accompagnement

- **1 Module à choisir parmi :**
 - Analyse : 2h hebdo (1 an minimum – validation par examen écrit et oral)
 - Découverte stylistique (jazz, musique ancienne)
 - Musique Assistée par Ordinateur
 - 2^{ème} instrument ou instrument complémentaire (cours individuel : 30' hebdo)
- **L'élève se produit au minimum 3 fois par an dans les actions de diffusion du conservatoire.**

Description du « cursus DEM » (parcours minimum pour valider le Diplôme d'Etudes Musicales)

- **4 cours obligatoires :**
 - Cours d'instrument
 - Durée : 1h hebdo – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 1h par élève.
 - Cours de Formation Musicale (tronc commun)
 - Durée : 2h hebdo
 - 1 année minimum, jusqu'à validation du module FM / CEM
 - Atelier d'improvisation / création (en partenariat avec le GMEA)
 - Durée : 2h hebdo
 - 1 année minimum, jusqu'à validation du module
 - Pratique collective

Suivi assidu obligatoire tout au long du cycle, dans la diversité d'offre proposée sur les différentes antennes.

A noter cependant que dans la durée du cycle, l'élève doit suivre au moins :

- 2 années de musique de chambre
- Pour les cordes et les vents : 1 année en orchestre dirigé ou 2 sessions (stages) – selon validation par la direction
- Pour les instruments polyphoniques : 1 année de cours d'accompagnement
- Cours d'analyse
 - Durée : 2h hebdo
 - 2 années minimum (validation par examen écrit et oral)

- **Projet personnel :**

Chaque élève définit, avec l'un de ses professeurs, un projet qui lui tient à cœur, pouvant être finalisé sous forme de concert public, d'enregistrement, de document écrit...

Pour accompagner et enrichir ces projets personnels, chacun bénéficie d'un accompagnement sous forme de séances individualisées et de modules proposés sous forme de stages ou de sessions :

 - Suivi de projet personnel : 2h (séances individualisées)
 - Approfondissement théorique, érudition : 6h
 - Sensibilisation technique son et lumière : 6h

- **Au moins 1 Module optionnel à choisir parmi :**
 - Découverte stylistique (jazz, musique ancienne)
 - Musique Assistée par Ordinateur
 - Atelier collectif « harmonie au clavier »

- **L'élève se produit au minimum 3 fois par an dans les actions de diffusion du conservatoire.**

Parcours Personnalisé, non diplômant

« A partir du 2^{ème} cycle, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. (...) En effet, ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Mais un encadrement est également nécessaire pour aider à formuler les désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente. Ce parcours n'est pas diplômant sauf si la capitalisation d'un certain nombre de modules répond au cahier des charges de la fin du 2^{ème} cycle » (Schéma national d'orientation pédagogique – 2008)

Les élèves ayant validé la fin de cycle I peuvent choisir de poursuivre leur activité musicale sans avoir l'intention d'obtenir un diplôme ou une certification. Leur parcours sera alors résolument tourné vers les **pratiques collectives**. Les cours d'instruments seront organisés de manière à donner à l'élève les compétences et l'autonomie nécessaires pour trouver sa place dans les ensembles auxquels il participe.

Ce parcours est donc pensé comme un accompagnement visant une prise d'autonomie progressive, afin de passer de la situation d'élève à celle de musicien amateur autonome, sans recherche d'un important niveau de performance.

Durée maximale du parcours : 5 ans. Le Parcours Personnalisé ouvre droit à 1 cours d'instruments, et à une pratique collective qui peut seule être poursuivie à l'issue des 5 années.

Il n'y a pas d'examen. Mais l'élève s'engage à s'investir et à suivre de façon assidue les différents cours dans lesquels il s'est engagé.

La formation musicale dans ce parcours n'est pas obligatoire. Elle peut néanmoins être pratiquée au titre de pratique collective.

La base de ce parcours est le suivi assidu d'au moins une pratique collective au choix parmi l'offre des antennes, y compris les ateliers de chant choral ou la danse.

Cependant, sur la durée du parcours, l'élève doit suivre au moins pendant 3 ans une pratique collective basée sur son instrument principal.

Description

- Pratique collective hebdomadaire
 - Durée : 1h30 à 2h
- Cours d'instrument
 - Durée : 30' hebdo (ou 1h par 15^{zaine}) – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
- Engagement à participer au minimum 3 fois par an aux actions de diffusion du conservatoire.

Certains élèves ayant validé leur BEM pourront continuer de bénéficier de cours d'instruments de 45', sur proposition de leur enseignant, et après accord de la direction.

Passerelles avec le cycle diplômant : Il est tout à fait possible de réintégrer le cursus normal après une évaluation des compétences, notamment en Formation Musicale.

Pratique Collective Accompagnée (PCA) – élèves ayant déjà une certaine autonomie à l'instrument

Beaucoup d'élèves adolescents et adultes, du fait de leurs études ou de leur activité professionnelle, ne peuvent consacrer à leur instrument un temps suffisant pour mener le travail quotidien nécessaire pour profiter pleinement d'un cours hebdomadaire.

Basé avant tout sur les pratiques collectives, ce parcours permet à des élèves souhaitant poursuivre une pratique musicale sans suivre un cursus complet, de développer une pratique amateur autonome de qualité.

Il n'y a pas d'examen. La formation musicale dans ce parcours n'est pas obligatoire. Elle peut néanmoins être pratiquée au titre de pratique collective.

La base de ce parcours est le suivi assidu d'au moins une pratique instrumentale collective directement liée à l'instrument pratiqué, au choix parmi l'offre des antennes.

Description

- Au moins une pratique collective hebdomadaire
- 6h de cours d'instrument dans l'année, à répartir en fonction du niveau, du projet, des possibilités d'organisation (12 X 30', 6 X 1h...)
- Engagement à participer au minimum 3 fois par an aux actions de diffusion du conservatoire.

Atelier de Pratique Collective – inscription à 1 seule activité

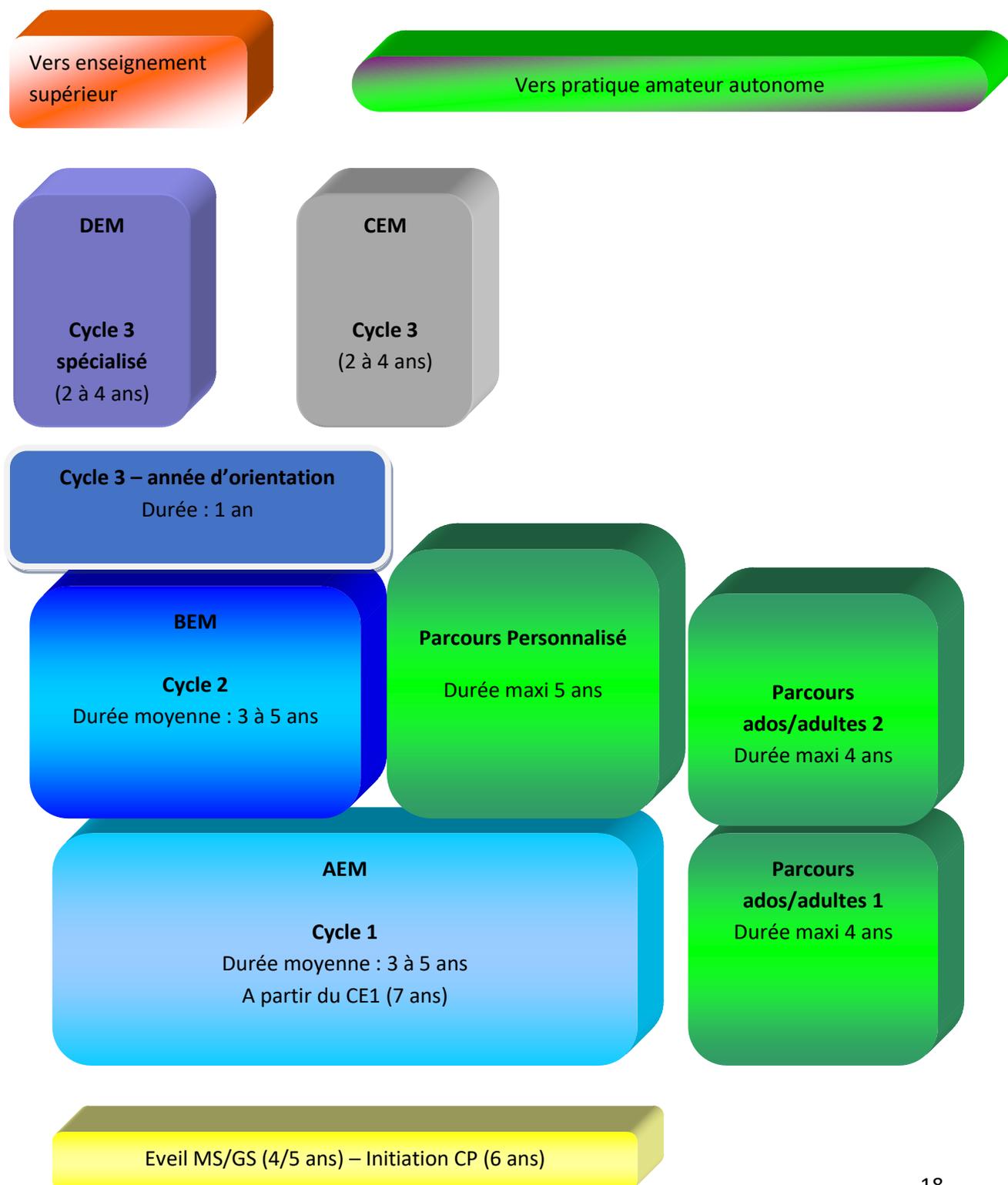
Pour les musicien(ne)s ayant acquis une autonomie suffisante, le conservatoire est un lieu de pratique amateur proposant différents ensembles et orchestres.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de développement des pratiques amateurs, le CMDT accueille également différents ensembles structurés en association, mais ayant signé une convention correspondant au cahier des charges des « ensembles associés ».

Description

- Une pratique collective hebdomadaire (liste des ensembles en annexe)
- Engagement à participer au minimum 3 fois par an aux actions de diffusion du conservatoire.

Le parcours « Instrument », de l'entrée en musique jusqu'à l'autonomie



MUSIQUE – Parcours « Voix »

La voix peut être choisie comme discipline principale.

En fonction de l'âge des élèves, mais aussi de leurs goûts et de leur projet, différents parcours sont proposés :

- Chant Choral (CC), basé sur la pratique collective, accessible dès l'âge de 7 ans
- Chant Lyrique, accessible sur audition à partir de 16 ans, en fonction des places disponibles
- Chant Jazz & Musiques Actuelles (voir Parcours « Jazz & Musiques Actuelles »)
- Direction de chœurs (cursus en cours d'élaboration)

CHANT CHORAL

Atelier Chant Choral

Description

- 1 séance de chant choral par semaine (en fonction de son âge, l'élève est intégré à l'atelier principal du CCI ou du CCII, ou bien dans un chœur adultes).

Cycle I Chant Choral (CCI) - à partir du CE1

Sites : Albi, Castres, Gaillac

Description

- Années 1 & 2
 - 2 séances de chant choral par semaine
 - Durée : 2h30 au total (2 X 1h15 ou 1h + 1h30)
- A partir de la 3^{ème} année
 - 2 séances de chant choral par semaine
 - Durée : 2h30 au total (2 X 1h15 ou 1h + 1h30)
 - 1 atelier « pratique de l'accompagnement : découverte » (piano, guitare, harpe, selon les antennes)
 - Durée : 30' en individuel, 45' en collectif (2 ou 3 élèves)

Objectifs

Placer la voix au centre de la formation du musicien/danseur/comédien avec la prédominance de la pratique du chœur, allant de pair avec une progression vocale individuelle.

- découvrir, élargir la tessiture et explorer tous les registres de sa voix
- susciter le goût et le plaisir de chanter avec les autres
- développer son expressivité, la mémoire musicale et l'écoute intérieure
- développer la qualité et la précision vocale (souplesse, émission, utilisation des résonateurs) par un bon engagement corporel (posture, ouverture, respiration costo-abdominale)
- pratiquer et développer l'écoute polyphonique par la pratique d'emblée du chœur à 2 et 3 voix
- apprendre à chanter sa partie au sein d'un collectif / autonomie
- compréhension du rapport texte/musique
- acquérir les éléments de lecture chantée, rythmique et d'analyse de la partition
- construire un projet ensemble et le présenter en public

Organisation / Contenus

- mise en condition corporelle, jeux vocaux, vocalises, percussions corporelles
- apprentissage par imitation de chants à l'unisson, en canons à plusieurs voix
- affirmation de la notion de pulsation (frappée, parlée) et superposition d'ostinatos rythmiques à un chant donné
- chants en lien avec le corps
- lecture chantée de mélodies (onomatopées, nom des notes et texte du chant). L
- lecture de rythmes frappés ou parlés rencontrés dans les chants travaillés.
- créer, inventer, improviser sur une structure harmonique simple, langages inventés, circlesong
- relier le geste à la pensée
- acquisition de technique vocale
- pratique polyphonique

Répertoire

- unisson, canons à 2, 3, 4 voix et plus, polyphonies
- répertoire varié, dans différents styles
- chants en différentes langues

Cycle II Chant Choral (CCII)- à partir de l'entrée au collège

Sites : Albi, Castres

Description

- 2 séances par semaine de chant choral
 - Durée : 2h30 au total (2 X 1h15 ou 1h + 1h30)
- 1 cours collectif de technique vocale
 - Durée : 45'
- Au moins 1 module optionnel à choisir chaque année parmi :
 - Musique Assistée par Ordinateur
 - Pratique collective stylistique (Jazz, Musique Ancienne, Trad...)
 - Atelier « pratique de l'accompagnement, approfondissement »
 - Instrument complémentaire

Organisation / Contenus

Dans la mesure du possible, le cours de technique vocale est intégré à la séance de pratique collective, ou bien s'enchaîne à cette dernière.

Cycle III Chant Choral - à partir du lycée

Sites : Albi, Castres

Description

- 2 séances par semaine de chant choral (**en commun avec le CC II**)
 - Durée : 2h30 au total (2 X 1h15 ou 1h + 1h30)
- 1 cours collectif de technique vocale
 - Durée : 1h
- 1 cours collectif de Formation Musicale Chanteurs
 - Durée : 1h
- Au moins 1 module optionnel à choisir parmi :
 - Atelier polyphonique « un par voix », du quatuor à l'octuor (minimum 4 élèves)
 - Musique Assistée par Ordinateur
 - Pratique collective stylistique (Jazz, Musique Ancienne, Trad...)
 - Instrument complémentaire
 - Culture vocale, répertoire
 - Initiation à la direction de chœurs
- Chaque année du cycle, participation à au moins un projet transversal, d'antenne ou de dimension départementale

CHANT LYRIQUE

Cette classe propose, sur les bases d'un engagement artistique exigeant et motivant, un enseignement qui, dès le 1^{er} cycle, croise plusieurs domaines d'apprentissage afin de favoriser une ouverture et un enrichissement de la pratique musicale des chanteurs.

Sites : Albi, Castres

Conditions d'accès : A partir de 16 ans, quelle que soit son expérience vocale (y compris les débutants), peut inscrire pour passer les tests d'entrée.

Cependant les chanteurs et chanteuses seront évalué(e)s sur un ensemble de critères (pratiques antérieures, motivations, aptitudes vocales et musicales) avant d'être définitivement admis dans la classe de chant. Cette admission se fait en plusieurs étapes, entre la rentrée scolaire et les vacances d'automne, afin de bien prendre en compte les capacités de progression de chacun (nombre de places limité).

- **Admissibilité** : les candidats sélectionnés sur dossier suivent 4 semaines de cours pour préparer le concours d'entrée qui se déroule fin octobre.
- **Admission** : Le concours d'entrée permet au jury de déterminer la liste des élèves pour l'année en cours, ainsi que leur orientation : cursus diplômant (positionnement dans l'un des trois cycles, en fonction du niveau) ou parcours personnalisé.

Les cours de chant lyrique bénéficient de la présence des pianistes accompagnateurs.

Parcours personnalisé

Durée : 2 ans (renouvelable après un test)

Description

- 1 ensemble vocal (chœur lyrique, chorale CCII ou chorale adultes)
- 1 cours de chant hebdomadaire
 - Durée : 30' par élève.
En fonction des possibilités d'organisation et de la cohérence pédagogique, les élèves pourront être regroupés à 2 ou 3 sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
- Participation aux prestations publiques (auditions, récitals, concerts, spectacles...)

Cycle I Chant Lyrique – à partir de 16 ans, après réussite du test d'entrée

Durée du cycle I : 4 ans maximum

Description

- 1 cours de chant hebdomadaire
 - Durée : 30' par élève.
En fonction des possibilités d'organisation et de la cohérence pédagogique, les élèves pourront être regroupés à 2 ou 3 sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
- 1 cours de Formation Musicale (FM chanteurs niveau 1 ou FM adultes)
 - Durée : 1h
- 1 ensemble vocal (chœur lyrique)
 - Durée : séances mensuelles de 4h
- Participation aux prestations publiques (auditions, récitals, concerts, spectacles...)

Cycle II Chant Lyrique – après validation de fin de cycle I

Durée du cycle II : 3 ans maximum

Description

- 1 cours de chant hebdomadaire
 - Durée : 45' par élève.
En fonction des possibilités d'organisation et de la cohérence pédagogique, les élèves pourront être regroupés à 2 ou 3 sur un temps plus long, en ne dépassant pas 45' par élève.
- 1 cours de Formation Musicale (FM chanteurs niveau 2)
 - Durée : 1h30
- 1 ensemble vocal (chœur lyrique)
 - Durée : séances mensuelles de 4h
- Participation aux prestations publiques (auditions, récitals, concerts, spectacles...)

Cycle III Chant Lyrique – après obtention du BEM, et réussite au concours d'entrée

– après un entretien permettant de valider ou non le souhait émis en amont par l'élève, entre la poursuite en cursus diplômant ou l'orientation vers un parcours personnalisé non diplômant.

Durée du cycle III : 2 à 4 ans

Les élèves admis en parcours diplômant suivent une première année d'orientation, à l'issue de laquelle ils expriment leur choix entre le « cursus CEM » et le « cursus DEM ». Ce deuxième choix, clairement destiné aux musiciens désirant s'orienter vers une voie professionnelle, conduit à participer au concours d'entrée organisé en octobre. En cas d'échec, l'élève a la possibilité de poursuivre le cursus « CEM », et peut tenter à nouveau le concours (3 participations au maximum).

Description du « cursus CEM » (parcours minimum pour valider le Certificat d'Etudes Musicales)

- 1 cours de chant hebdomadaire
 - Durée : 1h par élève
- 1 cours de Formation Musicale (FM CIII parcours Instrument)
 - Durée : 2h hebdo
- 1 ensemble vocal (chœur lyrique)
 - Durée : séances mensuelles de 4h
- Participation aux prestations publiques (auditions, récitals, concerts, spectacles...)
- Ponctuellement : conférences, master-classes...
- 1 module optionnel au choix parmi :
 - Danse, expression corporelle
 - Instrument complémentaire
 - Atelier « langues vivantes » : italien, allemand, anglais

Description du « cursus DEM » (parcours minimum pour valider le Diplôme d'Etudes Musicales)

- Cursus CEM + 1 module optionnel au choix parmi :
 - Danse, expression corporelle
 - Instrument complémentaire
 - Atelier « langues vivantes » : italien, allemand, anglais
 - Initiation au clavier (accompagnement)
 - Analyse

MUSIQUE – Parcours « Musiques Traditionnelles »

Quel que soit l'âge des élèves (à partir de 7 ans – CE1), il est possible de s'inscrire au conservatoire dans le but spécifique d'apprendre à jouer ou de se perfectionner dans le domaine des Musiques Traditionnelles. Le choix de l'instrument sera alors restreint, en fonction de l'équipe pédagogique présente sur chaque antenne (voir Annexe 4).

Cycle I

Description

- 1 cours d'instrument + 1 pratique collective par semaine (au minimum)
 - Cours d'instrument
 - Durée : 30' par élève – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 30' par élève.
 - Pratique collective
 - Effectifs : variable, en fonction des types de pratiques
 - Durée : 1h30
- Ponctuellement, mais régulièrement : participation aux rencontres Musique / Danse en lien avec les groupes locaux de danses traditionnelles.

Organisation / Contenus

Le cours d'instrument peut être individuel ou en petit groupe, selon le choix pédagogique du professeur, mais aussi en fonction des réalités matérielles d'organisation, de l'âge des élèves, des possibilités offertes par les locaux...

En cas de cours à plusieurs, la durée de la séance est rallongée. Le but est alors de permettre les interactions motivantes entre élèves, et de rendre plus efficaces les activités qui peuvent aussi bien être menées à plusieurs qu'en individuel (travail rythmique, écoute, travail de la justesse...).

La séance collective a pour but de permettre aux enfants de s'inscrire, dès le début de l'apprentissage, dans une pratique musicale en grand groupe, tout en affinant certains contenus musicaux spécifiques. A travers ces cours, la Formation Musicale prend appui sur la pratique artistique.

Par le chant et le mouvement, et dès que possible la pratique instrumentale collective, les différents aspects de l'expression musicale sont explorés, menant à une compréhension approfondie des matériaux musicaux (paramètres du son, rythme, mélodie, harmonie).

Dans le domaine des musiques traditionnelles, la transmission orale (par l'écoute, sans partition) joue un rôle fondamental.

Un accent particulier sera mis sur la mémorisation, sur les acquis rythmiques (appuis, accents, direction des phrases musicales en fonction des danses), sur l'ancrage culturel des répertoires, sur la force émanant du groupe, sur lequel on peut toujours s'appuyer.

La participation régulière à des bals traditionnels, en tant que musicien et/ou en tant que danseur, fait pleinement partie du cursus d'études.

Pour les élèves en situation de handicap ou porteurs d'importantes difficultés cognitives, un parcours personnalisé peut être élaboré pour adapter à chaque situation la durée du cycle, les modalités d'apprentissage ou l'évaluation.

Cycle II - après validation de fin de cycle I

Description (parcours minimum pour valider le Brevet d'Etudes Musicales)

Le nombre d'ateliers de pratique collective n'est pas limité.

- **3 cours obligatoires, à suivre chaque année du cycle** : 1 cours d'instrument + 1 cours de Formation Musicale + 1 pratique collective
 - Cours d'instrument
 - Durée : 45' par élève – Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer un cours regroupant plusieurs élèves sur un temps plus long, en ne dépassant pas 45' par élève.
 - Cours de Formation Musicale Trad'
 - Durée : 3h / mois
 - Pratique collective : Atelier Trad'
 - Effectifs : selon le type de formation
 - Durée : 1h30 à 2h
 - Suivi assidu obligatoire tout au long du cycle.
- 1 module à valider, parmi les options proposées chaque année par l'équipe pédagogique
- **Participation aux rencontres Musique / Danse qui ont lieu 1 fois par mois avec les groupes locaux de danses traditionnelles.**

Organisation / Contenus

Dans cette formation, la pratique collective et le lien entre Musique et Danse sont au centre des apprentissages.

Le développement de l'autonomie et de la créativité, ainsi que le respect du style dans l'interprétation, seront une priorité des enseignements dispensés.

Les particularités de la formation aux Musiques Traditionnelles :

- Place prépondérante de la transmission orale (travail de mémorisation, « repiquage » de mélodies, capacité à inventer un accompagnement ou un contrechant...)
- Découverte de nombreux styles
- Diversification des instruments pratiqués par un même musicien

Dans le cadre des différents cours, des sorties au concert ou au spectacle seront mises en œuvre par les enseignants. Elles font pleinement partie du cursus d'études, chaque élève devant assister à un spectacle vivant professionnel au moins une fois par année. Il s'agira notamment de la fréquentation régulière des bals traditionnels.

Cycle III - après obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM = fin de cycle II)

- après un entretien permettant de définir le choix entre la poursuite en cursus diplômant ou l'orientation vers un parcours personnalisé non diplômant.

Description (parcours minimum pour valider le Certificat d'Etudes Musicales)

- **Chaque année du cycle** : 1 cours d'instrument + 1 cours de Formation Musicale Trad' + 1 pratique collective
 - Cours d'instrument
 - Effectifs : 1 à 3 élèves
 - Durée : 1h à 2h30, avec un maximum de 1h par élève
 - Cours de Formation Musicale
 - Effectifs : maximum 12 élèves
 - Durée : 2h
 - Pratique collective
 - Effectifs : selon le type de formation
 - Durée : 1h30 à 2h
 - suivi assidu obligatoire tout au long du cycle, dans la diversité d'offre proposée par les antennes, y compris le chant choral. A noter cependant que dans la durée du cycle diplômant, l'élève doit suivre au moins :
 - ⇒ Pour les cordes et les vents : au moins 2 années en orchestre dirigé, ou 4 sessions sous forme de stages validés par la direction
 - ⇒ Pour les autres instruments : au moins 2 années d'ateliers de pratique collective instrumentale, ou 4 stages validés par la direction
- Deuxième atelier et/ou découverte d'un deuxième instrument (1 an maximum)
- 1 module à valider, parmi les options proposées chaque année par l'équipe pédagogique
- **Participation aux rencontres Musique / Danse qui ont lieu 1 fois par mois avec les groupes locaux de danses traditionnelles.**
- **L'élève se produira au minimum 3 fois par an dans les actions de diffusions du conservatoire.**

Organisation / Contenus

Le troisième cycle « Trad' » sera ancré sur une pratique de terrain : collectage, transmission, réalisation d'arrangements pour différents ateliers, ensembles ou orchestres du conservatoire...

Régulièrement, les élèves de cycle III seront amenés à présenter leur travail devant différents publics (scolaires, centres de loisirs, seniors...).

MUSIQUE – Parcours « Jazz & Musiques Actuelles »

Il est possible de s'inscrire au conservatoire dans le but spécifique d'apprendre à jouer ou de se perfectionner dans le domaine du Jazz ou des Musiques Actuelles. Cela n'est possible que sur certaines antennes.

Les esthétiques Jazz et Musiques Actuelles renvoient chacune à de nombreux styles, dont certains peuvent s'apparenter à l'une ou l'autre « discipline ». Il est difficile de définir précisément ces esthétiques, mais il existe quelques points communs : l'importance de l'improvisation, la notion de « groove » ou de « swing », la forte présence de l'amplification...

Pour toutes ces raisons, les premières années (le cycle I) réunissent les élèves de Jazz et de Musiques Actuelles.

Cycle I Jazz & Musiques Actuelles – à partir de 13 ans

Sites : Albi, Castres, Gaillac

Disciplines proposées : Batterie, Saxophone, Claviers, MAO, Guitare électrique, Basse électrique, Chant

Durée du cycle : 2 ou 3 ans

Description

- 1 atelier collectif hebdomadaire (au minimum)
 - Durée : 1h30

- 1 cours d'instrument : 30' par élève

- Participation aux prestations publiques

- Possibilité de suivre les modules complémentaires proposés par le département Jazz & Musiques Actuelles

Contenus

- Initiation aux différents styles dans le Jazz et les Musiques Actuelles au travers de standards et de morceaux du répertoire
- Travail du rythme avec et sans instruments, travail des différentes métriques (binaire / ternaire...)
- Notion d'harmonie : voicings (pour piano, guitare), accords et gammes correspondantes (gammes majeures, mineures, dorien, mixolydien, pentatonique majeure et mineure, blues).
- Analyse, histoire de la musique, ear training, dans le répertoire Jazz et Musiques Actuelles
- Interventions autour de la MAO (s'enregistrer, etc...)
- Travail du son et du tempo collectif.
- Mise en situation scénique (audition, concerts dans l'année, Nomad'inTarn)

Cycle II Jazz ou Musiques Actuelles – après validation de fin de cycle I

Sites : Albi, Castres

Durée du cycle : 2 ou 3 ans

Description

3 modules obligatoires (séances hebdomadaires) :

- 1 atelier collectif (au minimum)
 - Durée : 1h30
- 1 cours d'instrument
 - Durée : 45'
- 1 cours de FM Jazz / Musiques Actuelles
 - Durée : 1h

- Participation aux prestations publiques
- Possibilité de suivre les modules complémentaires proposés par le département Jazz & Musiques Actuelles

Contenus

- Continuité et complexification : les notions travaillées au cours du cycle I sont développées, approfondies (Standards plus rapides, cycles plus complexes...). L'improvisation libre et le travail des modes de jeu devient plus fourni.
- Travail du rythme avec et sans instruments, métriques complexes (5 / 6 temps...)
- Notion d'harmonie : voicings différents (pour piano, guitare), accords et gammes correspondantes (gammes diminuées, altérées, Bartok...).
- Au travers des modes de jeu, l'élève se tourne vers la composition personnelle et l'arrangement
- Travail du son et du tempo collectif.
- Mise en situation scénique (audition, concerts dans l'année, Nomad'inTarn, rencontres entre les ateliers Jazz et les ateliers Musiques Actuelles)

- FM avec l'instrument => ear training, lecture, déchiffrage, harmonie, rythme, analyse, repères historiques

Parcours personnalisé, non diplômant – musiciens ayant acquis une autonomie suffisante

Les élèves qui ne souhaitent pas obtenir de diplôme peuvent suivre ce parcours tourné vers les **pratiques collectives**.

Durée maximale du parcours : **4 ans**.

Sites : Albi, Castres, Gaillac

Description

- Pratique collective hebdomadaire
 - Durée : 1h30
- Engagement à participer au minimum 3 fois par an aux actions de diffusion du conservatoire.

Cycle III - après obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM = fin de cycle II)
- après réussite à l'examen d'entrée organisé en septembre

Les élèves ayant été admis suivent une première année d'orientation, à l'issue de laquelle ils se présentent à l'examen dans le but de valider le Certificat d'Etudes Musicales.

Après obtention du CEM, ils peuvent éventuellement poursuivre en cycle III spécialisé, dans le but de préparer le Diplôme d'Etudes Musicales (« cursus DEM »). Ils peuvent aussi passer le concours d'entrée en Cycle Préparatoire aux Ecoles Supérieures (CPES) mis en place par le réseau Ouest Occitanie.

Le cycle spécialisé et le CPES sont clairement destinés aux musiciens désirant s'orienter vers une voie professionnelle.

En cas d'échec au CEM en fin de première année, l'élève a la possibilité de poursuivre une année supplémentaire pour tenter à nouveau le concours (3 participations au maximum).

Le cycle III, de par la richesse du parcours pédagogique proposé, induit un fort investissement de la part de la collectivité. En retour, les élèves qui en bénéficient se doivent de faire preuve d'engagement et de régularité dans le travail.

=> Participation active et assidue à la vie de l'établissement (concerts, master classes, tutorats...)

=> Engagement à assister à 3 spectacles professionnels par an pendant 1 an minimum

Sites : Castres

Durée du cycle : 1 à 3 ans, avec possibilité de prolonger d'1 année.

Description

3 modules obligatoires pour l'obtention du CEM :

- 1 atelier collectif hebdomadaire (au minimum)
 - Durée : 3h30
- 1 cours d'instrument hebdomadaire
 - Durée : 1h
- 1 module « Arrangement » sous forme de stages ou de séances ponctuelles, planifiées en début d'année
 - Durée : 1h

Modules supplémentaires pour l'obtention du DEM :

- Relevé de solos
- 1 module optionnel parmi :
 - Instrument complémentaire (piano, basse, batterie)
 - Musique Assistée par Ordinateur

Contenus

- Approfondissement : les notions travaillées au cours du cycle II sont développées, approfondies : métriques, tempi, grilles complexes, travail de tous les répertoires du Jazz des standards à nos jours.
- Relevés de morceaux, de chorus...
- Compositions personnelles
- Mise en situation scénique (audition, concerts dans l'année, Nomad'inTarn, rencontres entre les ateliers Jazz et les ateliers Musiques Actuelles)

Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur - après réussite au concours d'entrée

En cours d'élaboration (mise en œuvre à la rentrée 2022).

DANSE

L'enseignement chorégraphique offre à l'élève une formation complète, lui permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour une pratique amateur autonome après ses années d'études, de choisir son orientation, de trouver sa voie et sa place au sein de compagnies professionnelles.

Objectif

Les enseignements s'organisent en différentes étapes selon l'âge des apprenants (à partir de 7 ans jusqu'à l'âge adulte) et s'adaptent à leurs motivations. Deux voies sont possibles : le cursus en trois cycles d'études et les parcours. Exigeante, la démarche de transmission largement appuyée sur l'acquisition d'une culture chorégraphique vise à former un danseur-spectateur-créateur critique, libre dans son corps... et à l'accompagner dans son orientation personnelle et professionnelle.

Contenu

A Albi et Castres, les cours revêtent des formes diverses (cours, ateliers, stages, conférences), et s'enrichissent de rencontres artistiques plurielles s'appuyant sur de nombreux partenariats (salles de spectacles, musées, ...)

L'équipe pédagogique, au sein du cours, recherche l'épanouissement individuel tout en assurant la cohésion du groupe dans les trois disciplines : classique, contemporaine et jazz. Des modules complémentaires permettent également d'enrichir les acquisitions techniques et stylistiques, par une approche transversale croisant les arts. Ces modules centrés sur la pédagogie de projet peuvent être reliés aux spectacles programmés dans la saison culturelle, ou s'appuyer sur différents projets élaborés par les enseignants pour mieux se situer dans l'histoire de la danse et partager les enjeux de la création d'aujourd'hui.

Description des Modules « projets » :

- 1 module = 10 à 12 séances (1 trimestre)
- Certains contenus sont organisés sur 2 modules
- Certains modules sont réservés aux élèves inscrits en cursus, d'autres sont ouverts à différents publics, en fonction des contenus abordés

Liste des modules en annexe

L'année de « pré-cursus » - enfants scolarisés en CE1

« Mieux connaître son corps pour mieux trouver sa place ... »

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

Objectifs :

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Contenu de l'enseignement :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts

Description :

- 1 séance collective par semaine
- Durée : 1h
- Effectifs : 8 à 15 élèves

Principes :

- ⇒ Approcher et goûter les différentes caractéristiques des danses classique, contemporaine, jazz
- ⇒ Choisir un spectacle au minimum dans la saison culturelle départementale
- ⇒ S'ouvrir à différentes approches artistiques

Objectifs :

- ⇒ Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- ⇒ Prise de conscience de l'écoute des sensations
- ⇒ Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse

Contenus :

- ⇒ Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- ⇒ Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- ⇒ Découverte d'éléments de terminologie
- ⇒ En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts

Cycle I - à partir du CE2

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

Contenu de l'enseignement :

- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Atelier : approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique- danse , initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), notation du mouvement...
- Formation musicale du danseur

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Description (parcours minimal pour valider l'Attestation d'Etudes Chorégraphique - AEC)

- 2 cours par semaine (au minimum). Choisir 2 disciplines parmi
 - Classique
 - Jazz
 - Contemporain
 - Durée de chaque cours : 1h30
 - Effectifs : 8 à 15 élèves
- Participation à 6 modules « projets » trimestriels (au minimum) pendant la durée du cycle

Comment choisir sa danse ? *inspiré des notices du Dictionnaire de la danse, sous la direction de P. Moal*

Danse classique : Héritière de la *Belle danse* française ou danse baroque mise en valeur par Louis XIV, ses principes sont fondés sur l'en dehors et l'aplomb, l'esprit de rigueur et de netteté, le souci d'élégance et de clarté. Elle ne cesse de s'enrichir notamment au XIX^{ème} siècle avec l'apport des pointes. Son vocabulaire gestuel, associé à la magie du tulle (qui deviendra le tutu) traverse l'histoire, les époques, grâce à ses ballets intemporels comme *Giselle*, *Le lac des cygnes*, *Petrouchka*, *L'après-midi d'un faune*, *Boléro*, *Suite en blanc*, *Notre dame de Paris*, *Messe pour le temps présent*, *Petite mort*

Danse jazz : Le mot jazz est d'abord utilisé pour qualifier une musique syncopée issue de la culture noire américaine. Puis librement employée pour désigner les danses qui naissent de ces rythmes et qui trouvent leur source dans les danses sociales populaires d'origine afro-américaine. Du cake walk aux comédies musicales éternels comme *West side story*, de Jack Cole à Matt Mattox, de Patricia Karagozian, à Anne-Marie Porras ou James Carlès, Wayne Barbaste...

Danse contemporaine : Cette danse ne peut se renfermer dans une catégorie mais recouvre plutôt l'idée d'actuel. Née au début du XX^{ème} siècle, la danse libre puis moderne, venue d'abord d'Amérique et d'Allemagne repose sur un esprit nouveau épris de liberté. Elle se développe au sein de différentes écoles puis courants qui au fur et à mesure deviennent des danses d'auteur. La danse contemporaine ne cesse d'évoluer et se transforme dans un dialogue permanent avec d'autres disciplines artistiques. Ces grandes figures inoubliables nous ont ouvert la voie : Isadora Duncan, Loie Fuller, Rudolf Laban, Mary Wigman, Doris Humphrey, Merce Cunningham, Alwin Nikolais, Trisha Brown, Odile Duboc, Dominique Bagouet et tellement d'autres

Cycle II – après validation de fin de cycle I (généralement à partir de l'entrée au collège)

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

Objectifs :

- *Prise de conscience de la danse comme langage artistique*
- *Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques*
- *Initiation à l'endurance*
- *Capacité à s'auto évaluer*

Contenu de l'enseignement :

- *Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie*
- *Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique*
- *Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)*
- *Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires*
- *Formation musicale du danseur*
- *Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique- danse , de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...*
- *Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique*
- *Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...)*

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Description (parcours minimal pour valider le Brevet d'Etudes Chorégraphique - BEC)

L'élève choisit sa discipline principale (Classique, Jazz ou Contemporain),
et une discipline complémentaire (Classique, Jazz ou Contemporain).

- **Discipline principale** : 2 cours par semaine
- **Discipline complémentaire** : 1 cours par semaine
 - Durée de chaque cours : 1h30
 - Effectifs : 8 à 15 élèves
- Participation à 2 modules « projets » (au minimum) pendant la durée du cycle
- Pour les élèves souhaitant poursuivre en Cycle III, possibilité de participer à un cours de perfectionnement optionnel.

Cycle III – après validation de fin de cycle II (généralement à partir de l'entrée au lycée)

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Objectifs :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques
- Formation musicale du danseur
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse ; de l'improvisation ; de la composition ; de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique

Activités complémentaires :

- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)

Durée du cycle : de 2 à 4 ans

Description

- **Discipline principale** : 3 cours par semaine
- **Discipline complémentaire** : 1 cours par semaine (au minimum)
 - Durée de chaque cours : 1h30
 - Effectifs : de 3 à 10 élèves
- Participation à 3 modules « projets » trimestriels (au minimum) chaque année du cycle

Le contenu des modules situations artistiques : création, improvisation, relation danse-musique, travail scénique, approfondissement technique, conscience corporelle, histoire, notation....

- Pour les élèves ayant un projet de préprofessionnalisation, possibilité de participer à un cours de perfectionnement.

Parcours personnalisé, non diplômant

Schéma d'orientation pédagogique (Enseignement de la danse) - mars 2004

*« A travers la Charte, l'État confirme la nécessité de redéfinir la nature des interventions des établissements d'enseignement artistique spécialisé et l'articulation des responsabilités des différentes collectivités publiques vis-à-vis de ces établissements. Il ne serait en effet pas pensable, sans partenariats avec celles-ci, **d'avancer significativement sur le plan de la réduction des inégalités sociales et des réponses à apporter au plus près des besoins des populations.** Ces établissements se doivent d'être de véritables centres d'animation de la vie culturelle ».*

Au côté du parcours diplômant, une autre voie est possible au Conservatoire avec les parcours personnalisés. Danser tout simplement sans considération de « niveau » ou découvrir un univers spécifique grâce aux ateliers (« ou modules ») proposés chaque année à choisir en fonction de son âge, de ses goûts, de ses possibilités.

Certains des modules proposés nécessitent une expérience chorégraphique plus ou moins aboutie, d'autres sont accessible aux débutant(e)s.

Les parcours personnalisés sont constitués d'ateliers artistiques apportant une diversité d'expériences expressives.

Objectifs :

- Découvrir différents styles, techniques et pratiques chorégraphiques
- Rencontrer des artistes et assister à des spectacles
- S'ouvrir à différentes formes d'art
- Relier l'histoire à la création d'aujourd'hui

Le parcours « danse », des propositions diversifiées...

Nouveau règlement des études. ORGANISATION DES PRATIQUES & DES ENSEIGNEMENTS La danse au Conservatoire de musique et de danse du Tarn 21-22



NOTRE FAÇON DE VOIR LA DANSE AU CONSERVATOIRE

* Une pratique de la danse reliée à son histoire et à la création contemporaine avec des cours, ateliers, stages, spectacles ...

* Des rencontres avec des artistes, des œuvres, au cœur des pratiques

* Une approche ouverte sur différents arts en partenariat avec l'Education nationale, les musées, les salles de spectacles du Tarn ...

TRANSMETTRE UNE CULTURE ARTISTIQUE, DES PRATIQUES, DES TECHNIQUES

* DÉCOUVRIR

- 4 à 5 ans : éveil / 6 ans : initiation
1 h par semaine avec deux professeurs danse et musique
7 ans : Pré-cursus musique et danse
1 h par semaine avec deux professeurs et un module

* CURSUS DANSE

à partir de 8 ans : 2 cours minimum par semaine organisés en 3 cycles d'études
3 disciplines
classique, contemporaine, jazz
et des modules projets à choisir
Echanges pédagogiques
Evaluations en fin de cycle

* DES ATELIERS, DES MODULES PROJETS

- > De la tradition à la création
- > Du bal à la scène
- > Improviser avec Miles Davis
- > Composer et écrire en danse classique
- > Chanter et danser

* L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

* La classe à horaires aménagés DANSE . CHAD collège Thomas Pesquet
* La section sportive danse Lycée Borde Basse Castres

* Des parcours danse à l'école, collège et lycée

Le programme d'éducation artistique et culturelle co-construit avec la DSDEN et l'ADDA

* Des spectacles, opus, performances, conférences

avec les professeurs et artistes invités

* DANSER pour tous

avec des associations, écoles, MJC, maisons de quartier, Danse et cohésion sociale avec le Département du Tarn

LIEUX RESSOURCES

LES CURSUS EN TROIS CYCLES D'ÉTUDES, s'inscrivant sur un temps long

Cycle 1 Choisir 2 disciplines parmi les 3 : classique - jazz - contemporaine

1 ^{re} année	■ ■	2 cours X 1h30
2 ^{me} année	■ ■	2 cours X 1h30
3 ^{me} année	■ ■ ■	3 X 1h30 = 2 cours + 1 module-projet
4 ^{me} année	■ ■ ■	3 X 1h30 = 2 cours + 1 module-projet

Cycle 2 Choisir 1 discipline principale + 1 complémentaire + modules-projets

1 ^{re} année	■ ■ ■ ■	4 X 1h30 = 2 cours discipline principale + 1 cours discipline complémentaire + 1 module-projet
2 ^{me} année	■ ■ ■ ■	
3 ^{me} année	■ ■ ■ ■	
4 ^{me} année	■ ■ ■ ■	

Cycle 3

1 ^{re} année	■ ■ ■ ■ ■	5 X 1h30 = 3 cours discipline principale + 1 cours discipline complémentaire + 1 module-projet + perfectionnement
2 ^{me} année	■ ■ ■ ■ ■	
3 ^{me} année	■ ■ ■ ■ ■	

Le cours perfectionnement est ouvert pour les élèves souhaitant s'orienter dans un projet pré-professionnel

Evaluation de fin de chaque cycle d'études pour les élèves inscrits en cursus.

■ cours classique, contemporaine, jazz ■ module-projet ■ cours complémentaire ■ perfectionnement

LES MODULES-PROJETS

Organisés chaque année en lien étroit avec la saison culturelle, pour chaque cycle d'étude, l'équipe pédagogique propose des modules-projets articulés aux cours hebdomadaires spécifiques permettant d'enrichir la formation des élèves sur le plan artistique, culturel, technique et corporel. Ils prennent des formes diverses.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ NON DIPLÔMANT, UNE AUTRE VOIE POSSIBLE

Le parcours est constitué d'un ou plusieurs ateliers artistiques en accord avec l'équipe pédagogique.